

CONSEIL SYNDICAL DU SFPO – Novembre 2015 [26-CS-04]

RAPPORT DU COMITÉ ORGANISATEUR DES 27^e et 28^e CONGRÈS (VERSION ADOPTÉE)

1. Le 28^e Congrès du SFPO se déroulera au Centre des congrès de Québec, du 17 au 23 avril 2016, comme mentionné dans le calendrier national.
2. Conformément aux Statuts du Syndicat, l'Exécutif national a procédé à la nomination des membres du Comité organisateur des Congrès. Il s'agit de Jacques Bouchard, Denise Boileau, Mélanie Déziel, Patrick Audy et Michel Carignan. Il est prévu que le Comité peut s'adjoindre des personnes-ressources au besoin.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE

3. L'Exécutif national recommande que le Congrès ordinaire soit précédé d'un Congrès extraordinaire – le 27^e Congrès – qui débiterait le [18 avril à 9 h 30] et se terminerait dès que son ordre du jour serait épuisé. La tenue de ce Congrès extraordinaire permettrait d'étudier certaines modifications urgentes aux Statuts du SFPO, notamment au regard de la composition de l'Exécutif national. Ces modifications pourraient ainsi trouver leur application dès l'ouverture du Congrès ordinaire si elles étaient adoptées.

RECOMMANDATION N^o 1

Il est proposé qu'un Congrès extraordinaire précède la tenue du Congrès ordinaire d'avril 2016 afin d'étudier certaines modifications urgentes aux Statuts du SFPO. Ces modifications pourraient ainsi trouver leur application dès l'ouverture du Congrès ordinaire. **ADOPTÉE**

THÈME

4. En référence aux travaux importants concernant la révision des Statuts, le Congrès se déroulera sous le thème « **L'AUDACE DE SE RENOUVELLER** ». Ce thème évoque également les nouveaux défis auxquels le SFPO est confronté, tant sur plan de son environnement interne que de son environnement externe.
5. L'environnement dans lequel évolue le SFPO change. Le monde du travail et la société se transforment à grande vitesse. De nouveaux défis – de plus en plus complexes – se présentent continuellement. Pour faire face à ces changements, le Syndicat doit faire preuve d'audace. Il doit se remettre en question pour trouver des solutions novatrices aux problèmes qui confrontent ses membres et la société. Cela peut signifier qu'il doive se transformer, changer ses façons de faire ou développer de nouvelles idées... tout en demeurant fidèle à ses valeurs et à sa mission.

DÉLÉGATION AUX CONGRÈS

6. La moyenne des personnes / années / membres au 30 novembre 2015, ainsi que le nombre de délégations auxquelles leur section a droit sera transmis aux secrétaires de sections. En vertu de l'article 6.4.1 des

Statuts, les sections peuvent contester leur nombre de déléguées ou délégués officiels en s'adressant au Comité organisateur des Congrès dans les 30 jours suivant l'émission de l'information.

7. Les délégations pour le Congrès ordinaire et celles pour le Congrès extraordinaire seront identiques.

HÉBERGEMENT

8. Conformément à la Réglementation des dépenses, les personnes qui ont droit au remboursement de leur frais d'hébergement ont le loisir de choisir l'endroit ou l'hôtel de leur choix. Cependant, le Comité organisateur des Congrès a procédé à la réservation d'un bloc de 200 chambres à l'Hôtel Pur. Ces chambres sont attribuées en fonction de réservations individuelles, selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».
9. Un système de navettes sera mis en place, soir et matin, afin de faciliter les déplacements des congressistes entre l'Hôtel Pur et le Centre des Congrès de Québec.
10. Pour les congressistes de la région de Québec ou pour celles et ceux qui choisiront un hébergement à proximité du siège social du SFPQ, un service de navettes sera également mis en place entre le siège social et le Centre des congrès de Québec.

OUVERTURE DU CONGRÈS

11. Le Comité organisateur des Congrès a confié à la présidente générale du Syndicat, la consœur Lucie Martineau, le mandat de prononcer une allocution à l'ouverture du 27^e Congrès. Par ailleurs, la personne élue à la présidence générale prononcera l'allocution de clôture du 28^e Congrès.

ÉVÉNEMENT ÉCORESPONSABLE

12. En lien avec nos orientations syndicales, le Comité organisateur des Congrès a convenu que les 27^e et 28^e Congrès du Syndicat seraient organisés de façon écoresponsable.
13. Un événement écoresponsable intègre les principes de développement durable à toutes les étapes de son organisation en vue de diminuer son impact sur l'environnement et de maximiser les retombées économiques et sociales dans le milieu.
14. Lors du Congrès de 2012, le SFPQ avait conclu une entente de partenariat avec le Centre des congrès de Québec, via une firme externe, afin de mettre de l'avant un programme visant la certification de l'événement selon la norme 9700-253 du Bureau de la normalisation du Québec. Cette façon de faire s'est malheureusement avérée coûteuse et peu efficace. En fait, l'apport de la firme externe s'est limité à mesurer l'empreinte écologique du Congrès, sans pour autant proposer de véritables moyens pour la diminuer, mis à part les moyens mis en place par le Centre des congrès lui-même.
15. Pour les 27^e et 28^e Congrès, le Comité organisateur des Congrès se chargera lui-même de mettre en place de véritables moyens de réduire l'empreinte écologique de l'événement.
16. Ainsi, dans le cadre de l'organisation d'un événement de l'ampleur du Congrès du SFPQ, trois grands défis se posent relativement à la diminution de l'empreinte écologique laissée à la suite de l'événement. Il s'agit

du recyclage des matières résiduelles, de la diminution de l'utilisation du papier et, finalement, de la réduction de CO₂ généré par les déplacements des personnes participant au Congrès.

17. Pour les deux premiers défis, les organisateurs des Congrès mettront de l'avant différentes solutions qui nous permettront d'atteindre nos objectifs, notamment :
- Favoriser l'utilisation de fournisseurs locaux, afin de limiter le transport de marchandises et de maximiser les retombées économiques locales;
 - Limiter l'impression de documents inutiles et favoriser l'utilisation des écrans lors de la plénière pour présenter certains éléments d'information;
 - Utiliser la cocarde de délégation officielle en lieu et place du traditionnel carton de vote;
 - Utiliser le vote électronique (manettes de vote), ce qui permettra de diminuer la consommation de papier;
 - Rendre disponibles les bulletins de candidatures via le site Internet du SFPO et les services en ligne plutôt que de les photocopier;
 - Remplacer les bulletins quotidiens (papier) par des capsules vidéos, sous forme de reportages;
 - Fournir à tous les congressistes une tasse réutilisable pour le café et l'eau afin d'éviter l'emploi de verres à utilisation unique;
 - Fournir aux congressistes de l'eau provenant de l'aqueduc, plutôt que des bouteilles d'eau;
 - S'assurer que le matériel fourni aux congressistes soit majoritairement recyclable;
 - Mettre en place un système d'inscription par voie électronique, à l'aide d'un formulaire dynamique plutôt que via des formulaires de lettre de créance transmis par la poste;
 - Réaliser des actions de communication (ex. discours d'ouverture, sensibilisation, affichage sur écran, etc.) afin d'inciter les congressistes à adopter des pratiques écoresponsables;
 - Déployer l'ensemble des mesures et des bonnes pratiques de gestion immobilière du Centre des congrès, incluant le recyclage des matières résiduelles.
18. Par contre, pour ce qui est du troisième défi, soit la réduction de CO₂ généré par les déplacements des personnes participant au Congrès, cela nécessitera l'engagement personnel de toutes les personnes participantes. En plus des navettes prévues entre le siège social du Syndicat, l'hôtel Pur et le Centre des congrès, le Comité organisateur des Congrès propose que :

PROPOSITION

Que les régions utilisent volontairement, pour le prochain Congrès, un système d'autobus ou de co-voiturage. **ADOPTÉE**

ORGANISATION MATÉRIELLE DU CONGRÈS

HORAIRE DES SÉANCES

19. Tant pour le Congrès extraordinaire que pour le Congrès ordinaire, le Comité organisateur des Congrès a opté pour un horaire semblable à celui des dernières instances nationales, à savoir :
- avant-midi : 9 h à 11 h 45
 - après-midi : 13 h 15 à 18 h 15
20. Malgré ce qui précède :
- Le Congrès extraordinaire se terminera à l'épuisement de son ordre du jour.
 - Le Congrès ordinaire débutera ses travaux dès que le Congrès extraordinaire sera clos.
 - le Congrès ordinaire ajournera le lundi 18 avril à la fin des discours des candidates et candidats à l'Exécutif national;
 - Le Congrès ordinaire ajournera le mardi 19 avril à 17 h 30 pour permettre aux membres des délégations du Congrès de se préparer à participer à la soirée de la présidence.
 - le Congrès ordinaire ajournera le mercredi 20 avril à la fin des discours des candidates et candidats au Comité national des femmes et au Comité national des jeunes;
 - Le Congrès ordinaire ajournera le jeudi 21 avril à 17 h pour permettre aux membres des délégations du Congrès de se préparer à participer au souper spectacle.

INSCRIPTION

21. Tant pour le Congrès extraordinaire que pour le Congrès ordinaire, les personnes titulaires d'une délégation pourront s'inscrire :
- **Dimanche 17 avril 2016** : de 16 h à 20 h (sous réserve qu'aucuns frais additionnels ne soient générés par cette inscription).
 - **Lundi 18 avril 2016** : de 7 h 30 à 9 h 30.
22. Les personnes invitées, les personnes observatrices et les journalistes devront s'inscrire avant d'accéder à la salle des délibérations. Des personnes spécialement désignées seront affectées à cette tâche durant toute la durée des Congrès.

ACCÈS À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS

23. La salle des délibérations sera accessible à compter de 7 h 30, lundi le 18 avril 2016. Il sera strictement interdit de faire des réservations de tables avant ce moment. Toute réservation de places faite en contravention du présent paragraphe sera retirée.
24. Des membres du personnel du SFPO seront chargés de contrôler l'accès à la salle afin de s'assurer que les personnes qui y pénètrent soient dûment inscrites.
25. La salle sera aménagée de la même façon que lors des congrès précédents. La partie centrale de la salle sera réservée aux délégations officielles et participantes alors que les espaces latéraux seront réservés aux délégations fraternelles. Cet aménagement permet de visualiser plus facilement le résultat des votes à main levée tout en intégrant aux débats les personnes titulaires d'une délégation fraternelle.

TABLES RÉSERVÉES

26. Des tables réservées seront prévues pour les personnes invitées ou visiteuses, pour les journalistes, pour les membres du Comité des élections, ainsi que pour les conseillers syndicaux du SFPO.

PRÉSENCE AUX SÉANCES DU CONGRÈS

27. Chaque personne titulaire d'une délégation officielle ou participante devra signifier sa présence auprès de leurs représentants régionaux, qui apposeront leurs initiales sur les notes de frais au début de chaque séance, à l'exception des personnes conseillères de l'APMCP.

DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

28. Le Comité organisateur des congrès désignera une personne responsable de la distribution des documents. Celle-ci pourra s'adjoindre d'autres personnes qui agiront à titre de répartitrices et répartiteurs.
29. Tout document pertinent aux délibérations en cours pourra être distribué directement par les répartitrices et répartiteurs désignés; dans ce cas, les débats seront suspendus durant le temps nécessaire à la distribution.
30. Aucun document, autre que ceux prévus au paragraphe 29, ne pourra être distribué dans l'enceinte des Congrès sans l'approbation préalable du Comité organisateur des congrès. Pour ce faire, le Comité désignera une personne qui sera chargée de recevoir les demandes de distribution de document.
31. Aucun affichage de quelque nature que ce soit ne sera toléré tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle des délibérations, sauf pour les exposants.

ÉLECTIONS

32. Le mardi 19 avril, à compter de 9 h, il y aura une période de questions adressées aux candidates et candidats à la présidence générale, et ce, pour une durée d'une heure.
33. Les élections des membres de l'Exécutif national se tiendront le mardi 19 avril, à compter de 10 h, tandis que les élections des membres du Comité national des femmes et du Comité national des jeunes se tiendront le vendredi 22 avril, à compter de 9 heures.

34. Le vote électronique sera utilisé pour les élections à l'Exécutif national, au Comité national des femmes ainsi qu'au Comité national des jeunes, et ce, selon les modalités qui régissent ce vote électronique.
35. Avant de débiter les périodes de votation, le système de vote électronique fera l'objet d'une validation, selon un protocole établi par le Comité d'élections.
36. Lors du scrutin, la personne qui occupera la fonction de secrétaire du Comité d'élections supervisera le travail du technicien responsable du vote électronique et s'assurera de la conformité de ce qui est projeté à l'écran. C'est également elle qui transmet le résultat du scrutin à la présidente ou au président du Comité d'élections, qui en fera l'annonce.

KIOSQUES DES PARTENAIRES

37. Des espaces dans le hall et dans le foyer du Centre des congrès seront mis à la disposition de certains partenaires du SFPQ, afin de tenir des kiosques d'information. La tenue de ces kiosques sera liée à la participation de ces partenaires au plan de commandites des Congrès. Les sommes ainsi amassées serviront notamment à couvrir les frais encourus pour l'organisation des activités sociales du Congrès ordinaire.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

38. Les Règles de fonctionnement en Conseil syndical s'appliqueront et la procédure sera la même que celle utilisée durant les instances nationales.

COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR

39. Le Comité de l'ordre du jour sera composé de la présidence générale, du secrétariat général et des vice-présidences suivantes : Christian Daigle et Maryse Rousseau.

PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

40. La présidence des Congrès sera assumée par la présidence générale ou à défaut, par une vice-présidence, par ordre de préséance.

SECRÉTARIAT DES CONGRÈS ET LECTURE

41. La personne titulaire du secrétariat général agira à titre de secrétaire des Congrès et procédera, à ce titre, à la lecture des propositions et recommandations.

INSCRIPTION POUR LE DROIT DE PAROLE

42. Chaque personne titulaire d'une délégation officielle ou participante, qui désire exercer son droit de parole, devra prendre place derrière l'un des six micros de la salle. La présidence d'assemblée accordera le droit de parole en alternance : après six micros dans la salle, elle donnera la parole à une personne inscrite à la table de l'Exécutif national.
43. Les personnes titulaires d'une délégation fraternelle pourront exercer leur droit de parole, selon les règles habituelles, lorsque toutes les personnes détenant une délégation officielle ou participante auront complété leurs interventions.

44. Lors des ajournements, la présidence de séance notera les noms des personnes en attente et déterminera, selon l'ordre d'inscription, quelle personne prendra la parole lors de la reprise des travaux.

PROPOSITIONS

45. Les nouvelles propositions ou les propositions d'amendement devront idéalement être transmises par écrit au secrétaire général, via un formulaire prévu à cette fin.

TEMPS DE PAROLE

46. Le temps de parole sera fixé à deux minutes; le droit de réplique sera fixé également à deux minutes. Afin de permettre aux oratrices et aux orateurs de mesurer le temps qui leur est alloué pour leur intervention, un système de minuterie sera installé. Le temps de réponse de la personne-ressource durant la période de clarification n'est pas inclus dans le temps de la période de clarification.

ÉTUDE DES RAPPORTS ET DES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÉGLEMENTATION

47. Les rapports de l'Exécutif national ainsi que ceux du Comité national des jeunes et du Comité national des femmes sont amendables. Ils seront étudiés par blocs pour permettre un meilleur contrôle du temps.
48. Les propositions de modifications aux Statuts et aux réglementations relevant du Congrès seront étudiées en priorité par les Congrès. Notons que ces propositions ne peuvent être amendées. De plus, pour être adoptées, elles doivent recueillir 2/3 des votes.
49. Les prévisions budgétaires pour le prochain cycle d'activité seront, quant à elles, déposées à titre d'information.
50. Le Comité organisateur des Congrès recommande que le Congrès ordinaire confie la poursuite des travaux non terminés à un Conseil syndical spécial dans les trente jours de la fin du Congrès.

DÉROULEMENT DU VOTE

VOTE À MAIN LEVÉE

51. Lorsque le vote est demandé, les personnes titulaires d'une délégation officielle doivent soulever la cocarde d'identification qu'elles ont reçue au moment de l'inscription afin d'indiquer leur vote.

VOTE SECRET

52. Dans le cas où un vote secret est demandé, ce dernier sera reporté le vendredi 22 avril 2016, après l'élection des membres du Comité national des femmes et du Comité national des jeunes, et ce, afin de pouvoir utiliser les équipements du vote électronique, selon les mêmes modalités que pour les élections.
53. La présidence et le secrétariat du vote seront assumés respectivement par la présidence d'assemblée et le secrétaire général.

VOTE SECRET TRADITIONNEL

54. À défaut de pouvoir utiliser les équipements du vote électronique, six bureaux de scrutin seront prévus et chacun sera pourvu d'un ou deux isolements. Deux personnes seront assignées à chaque bureau de scrutin afin d'agir respectivement à titre de secrétaires et scrutatrices ou scrutateurs. Le Comité d'élections ayant procédé, dans le cadre de son mandat, au choix de scrutatrices et scrutateurs et de secrétaires de bureau de scrutin, le Comité organisateur des Congrès s'en remettra à ces personnes pour tout vote secret à tenir durant l'un ou l'autre des Congrès.
55. La personne agissant à titre de secrétaire du vote remettra à chaque secrétaire de bureau de scrutin la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle habilitées à voter dans leur bureau de scrutin. De plus, elle remettra à chaque scrutatrice et scrutateur, le nombre de bulletins de vote correspondant au nombre de personnes titulaires d'une délégation officielle inscrites sur leur liste.
56. La personne agissant à titre de scrutatrice ou scrutateur remettra un bulletin de vote, sur lequel elle aura préalablement apposé ses initiales, à chaque personne titulaire d'une délégation officielle habilitée à voter et dûment identifiée.
57. La personne agissant à titre de secrétaire d'un bureau de scrutin devra rayer le nom de chaque personne titulaire d'une délégation officielle apparaissant sur la liste qui lui a été remise ayant exercé son droit de vote.
58. Dès le moment où la présidence du vote déclarera la fermeture des bureaux de scrutin, les personnes agissant à titre de scrutatrices et scrutateurs et de secrétaires de bureau de scrutin devront faire la compilation des résultats du scrutin à l'endroit désigné à cet effet et faire rapport à la personne agissant à titre de secrétaire du vote.
59. La personne agissant à titre de secrétaire de vote fera la compilation du vote dès qu'elle aura reçu les résultats de chacun des bureaux de scrutin et elle communiquera le résultat final à la présidence du vote qui le dévoilera ensuite au Congrès.

AFFAIRES NOUVELLES

60. Toute personne titulaire d'une délégation officielle ou participante, désireuse de soumettre au Congrès une question ne faisant pas l'objet d'étude par les rapports, doit déposer au Secrétariat général un avis écrit au plus tard jeudi, **le 21 avril à 11 h 45**. Le Secrétariat général se chargera alors d'en faire les photocopies et la distribution aux congressistes pour que la question puisse être étudiée au moment choisi par le Comité de l'ordre du jour.

ACTIVITÉS SOCIALES

61. Le Comité organisateur des Congrès délèguera à un sous-comité l'organisation d'activités sociales en soirée pour les congressistes. Ces derniers pourront s'inscrire auprès des représentantes et représentants régionaux de leurs régions respectives.

62. Deux activités sont prévues :
- Le 19 avril 2016 se tiendra, à compter de 19 heures, la soirée de la présidence générale. Cette activité se déroulera à Salle de bal de l'Hôtel Pur. L'entrée sera gratuite.
 - Le 21 avril 2016 se tiendra, à compter de 18 h 30, un souper spectacle. Cette activité se déroulera au Théâtre Impérial. Le coût du billet sera de 45 \$.

CONTENU

63. Le Congrès ordinaire d'avril 2016 sera le moment stratégique qui nous permettra de dégager des pistes d'action pour le prochain cycle d'activité. À cet égard, le rapport que l'Exécutif national soumettra au Congrès reflétera les orientations qu'il privilégie pour les quatre prochaines années.
64. Par ailleurs, une partie importante des travaux, tant du Congrès extraordinaire que du Congrès ordinaire, sera consacrée à la révision des Statuts de l'organisation.

CONFÉRENCES ET ALLOCUTIONS

65. Conformément à notre plan d'action en matière d'éducation politique, le Comité organisateur des Congrès profitera de la tenue de l'instance afin d'offrir aux congressistes une conférence portant sur les nouveaux enjeux démocratiques liés notamment à l'utilisation des médias sociaux. Nous assistons présentement à une explosion de la prise de parole citoyenne, et ce, en grande partie grâce à la venue des médias sociaux. Comment cela peut-il transformer l'espace démocratique à l'intérieur de notre société, voire à l'intérieur d'une organisation comme la nôtre?
66. En plus de l'allocution d'ouverture et l'allocution de clôture des Congrès, prononcées par la présidence générale, le Comité organisateur des Congrès invitera les présidences des organisations membres du SISF à s'adresser aux congressistes.
67. Une invitation sera également lancée à la secrétaire générale de l'ISP. À défaut de pouvoir se déplacer à Québec pour la tenue de nos congrès, nous lui demanderons de produire une vidéo à l'attention des délégations.

ORDRES DU JOUR

68. Les ordres du jour proposés par le Comité organisateur des Congrès sont les suivants :

Congrès extraordinaire

- 1- Ouverture du Congrès extraordinaire
- 2- Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle
- 3- Modifications urgentes à apporter aux Statuts

Congrès ordinaire

- 4- Ouverture du Congrès ordinaire
- 5- Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle
- 6- Approbation des procès-verbaux
 - 6.1 Procès-verbal du XXV^e Congrès ordinaire tenu du 16 au 20 avril 2012
 - 6.2 Procès-verbal du XXVI^e Congrès extraordinaire tenu le 15 mai 2014
- 7- Présentation du rapport du Comité d'élections
- 8- Modifications aux Statuts et Réglementations relevant du Congrès
- 9- Étude du rapport de l'Exécutif national
- 10- Élections
 - Exécutif national (**le mardi 19 avril, à 10 h**)
 - Comité national des femmes et Comité national des jeunes (**le vendredi 22 avril, à 9 h**)
- 11- Étude du rapport du Comité national des femmes
- 12- Étude du rapport du Comité national des jeunes
- 13- Affaires nouvelles

CONCLUSION

69. Nous espérons que les 27^e et 28^e congrès de notre organisation permettront à toutes et à tous de débattre sereinement des orientations qui guideront le SFPQ au cours de son prochain cycle d'activité. Il s'agit de Congrès fort importants, car nous y discuterons du renouvellement de nos Statuts et de nos orientations politiques. Les décisions que nous prendrons démocratiquement devront susciter notre adhésion et notre solidarité afin d'assurer l'avenir de notre organisation syndicale, et ce, dans le meilleur intérêt des membres que nous représentons.

Syndicalement,

Jacques Bouchard
Secrétaire général
Pour le Comité organisateur des Congrès

CONSEIL SYNDICAL DU SFPO – Novembre 2015 [26-CS-04]

RAPPORT DU COMITÉ ORGANISATEUR DES 27^e et 28^e CONGRÈS

ANNEXE

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

DIMANCHE 17 AVRIL

16 h à 20 h
Préinscription

LUNDI 18 AVRIL

7 h 30 à 9 h 30
Inscription

9 h 30
Ouverture du Congrès extraordinaire

10 h
Allocution de la présidence générale

10 h 45
Allocutions des présidences du SISF

11 h
Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle
Modifications urgentes aux Statuts

11 h 45
Ajournement

13 h 15
Poursuite des travaux du Congrès extraordinaire

Dès que l'ordre du jour du Congrès extraordinaire est épuisé
Ouverture du Congrès ordinaire
Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle
Approbation des procès-verbaux
Étude des modifications aux Statuts et aux réglementations relevant du Congrès

16 h 30

Discours des personnes candidates à l'Exécutif national

À la fin des discours

Ajournement

MARDI 19 AVRIL

9 h

Période de questions adressées aux personnes candidates à la présidence générale (une heure)

10 h

Élections des membres de l'Exécutif national

11 h 45

Ajournement

13 h 15

Séance plénière

17 h 30

Ajournement

19 h

Soirée de la présidence, salle de bal de l'Hôtel Pur

MERCREDI 20 AVRIL

9 h

Séance en plénière

11 h 45

Ajournement

13 h 15

Séance en plénière

17 h 30

Discours des personnes candidates au Comité national des femmes et au Comité national des jeunes

À la fin des discours

Ajournement

JEUDI 21 AVRIL

9 h

Séance en plénière

10 h 30

Conférence

11 h 45

Ajournement

Heure limite pour le dépôt des avis pour affaires nouvelles

13 h 15

Séance en plénière

17 h

Ajournement

18 h 30

Souper spectacle au Théâtre Impérial

VENDREDI 22 AVRIL

9 h

Élections des membres du Comité national des femmes et du Comité national des jeunes

Après l'élection des membres du CNF et du CNJ

Séance en plénière

11 h 45

Ajournement

13 h 15

Séance en plénière

À la fin des travaux si ceux-ci se terminent le 22 avril

Allocution de clôture de la présidence générale

Après l'allocution de clôture

Ajournement

SAMEDI 23 AVRIL (SI NÉCESSAIRE)

9 h

Séance en plénière

Allocution de clôture de la présidence générale (si les travaux se terminent le 23 avril)

11 h 45

Ajournement